

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—On lit dans la correspondance de Kingston du *Morning Courier*:

“ D'un autre côté, on dit, et je suis porté à le croire, que M. Viger et Draper vont accepter des fonctions rétribuées, et les places qui se présentent le plus naturellement sont celles de procureur-général pour l'Est et pour l'Ouest. M. Draper a un siège au conseil législatif, et il ne serait peut-être pas jugé nécessaire qu'il s'en démett et qu'il chercherait à se faire élire membre de l'Assemblée. M. Viger, cependant, serait obligé de se faire réélire. On dit que ce dernier monsieur va s'offrir pour la représentation de Montréal, sur le point de devenir vacante par la retraite de M. Benjamin Holmes. Je ne sais quelles seraient les chances de succès de M. Viger en cet endroit ; mais s'il était élu, cela produirait indubitablement un grand effet. J'imagine que les Canadiens français, quelque soit le parti qu'ils épousent, seront à peu près unanimes, et l'élection de Montréal donnerait probablement le ton à tout le pays, et pourrait être considérée comme presque aussi décisive qu'une élection générale.

“ Vous serez sans doute bien surpris si je hasarde la conjecture qu'au retour de M. Papineau dans la province le gouverneur est vraisemblablement disposé à se prévaloir de ses services. Ceux qui connaissent les Canadiens français savent qu'ils ont besoin de quelque chef marquant au jugement duquel ils se puissent fier, se contentant pour la plupart de se laisser guider par ses conseils. C'était ce trait particulier de leur caractère qui donnait à M. Lafontaine l'influence dont il jouissait. M. Viger, j'en ai la conviction, servirait bien nise d'être soulagé du fardeau qui l'acceptation d'une telle place et l'exercice d'une telle influence lui imposent ; fardeau assez pesant pour tout homme, et dont surtout un homme aussi avancé en âge doit se trouver incommodé. Tant que son devoir exigea qu'il le porte, je sais qu'il ne s'y refusera pas ; mais s'il pouvait confier à des mains sûres les services plus actifs d'un chef officiel, il le ferait volontiers, content de guider par ses conseils et de modérer par son influence. Dans de pareilles conjonctures il ne paraîtrait pas étrange qu'il désirât l'aide de M. Papineau, et sir Charles Metcalfe est trop exempt de préjugés pour refuser les services de tout homme qui pourrait devenir un instrument de bien pour le pays.

“ M. Hincks est de retour à Kingston. Son mobilier doit être vendu le 8 du mois prochain, de sorte qu'il est à présumer qu'il va laisser Kingston immédiatement.

“ L'honorable Robert Baldwin a été frappé douloureusement dans la mort de son vénérable et vénéré père. Par cette mort, sa fortune déjà ample se trouve considérablement augmentée. Placé par les circonstances au-dessus des considérations d'avantages pecuniaires, et d'un naturel qui lui donne de l'aversion pour l'activité constante et les agitations de la vie publique, il va probablement se retirer de l'arène politique.

“ M. Wakefield et M. R. S. Atcheson sont partis samedi pour Boston où ils doivent s'embarquer sur le *Britannia* pour l'Angleterre. Ce dernier a été nommé délégué pour représenter au gouvernement impérial l'injustice qu'il y aurait à transférer le siège du gouvernement dans le Bas-Canada. Il emporte des adresses de sept des vingt-deux districts du Haut-Canada, portant 16,000 signatures. M. Atcheson n'a pas été nommé commissaire des terres de la couronne. Avant qu'une telle nomination ait lieu, on se propose de faire faire un rapport sur les affaires du département par une commission d'enquête. Les plaintes sont très nombreuses, et l'attaque de M. Wakefield paraît avoir excité d'autres à manifester leur mécontentement.”

Dans une lettre précédente, le même correspondant, après avoir fait mention de divers bruits qui couraient à Kingston, ajoutait : “ Beaucoup de personnes, ici, croient qu'il n'y a point d'inimitié politique entre M. Lafontaine et Viger, mais que ce dernier, au contraire est considérablement influencé par les conseils du premier. S'il en était réellement ainsi, la chose serait indubitablement d'honneur à l'un et à l'autre, en montrant qu'ils sont prêts à noyer des différends personnels ou sur des points mineurs dans un grand et commun désir d'avancer le bien général du pays. Ce serait vraiment un exemple que la partie anglo-canadienne de la population pourrait imiter avec honneur et avantage.”

Canadien.

—On dit que M. Power et Bruneau sont nommés présidents des sessions de quartier du district de Québec, juges de circuit, commissaires des bancs roturels et des petites causes. La nouvelle loi de judicature pourvoit à la nomination de trois personnes pour remplir conjointement ces fonctions. On annonce que la troisième personne sera M. Morin, à qui cette charge a été, dit-on, proposée. Nous croyons que le salaire est de £500. *Idem.*

Les Miliciens :— La jeunesse du pays qui n'avait pas regardé au prix de son sang pour voler à la frontière, en 1813, et que le gouvernement du temps combla d'éloges et de promesses, qui n'ont jamais encore eu grands résultats pour une grande portion de la milice canadienne, est à la veille d'obtenir enfin justice grâce à l'entremise de l'Hon. Viger, dont l'arrivée au pouvoir a été marquée chaque jour par quelque acte éclatant de justice pour le pays. Avant peu l'on verra encore les peines et les soins qu'il s'est donné en faveur des miliciens du Bas-Canada, et le succès qu'il a obtenu. Pour aujourd'hui nous nous contenterons de cette remarque en attendant que les faits viennent proclamer tout haut comment le vénérable président du conseil exécutif a usé du pouvoir et de son influence auprès du gouvernement en faveur de son pays. Le temps seul donnera pleine et entière raison à

ce homme que certaines gens ont mis beaucoup trop d'ardeur à signaler à l'animadversion publique.

Aurore.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Un incendie a consumé dernièrement à Woodstock six bâtiments dont trois étaient des granges. Il a commencé dans un bâtiment neuf appartenant à M. James McCann, marchand, et a mis tout le village dans un danger imminent de destruction, le vent soufflant avec force dans le temps.

—Un journal d'Halifax dit qu'on a reçu par le dernier paquebot la nouvelle que le gouvernement d'Angleterre a prolongé de dix ans son contrat avec la compagnie des paquebois à vapeur de la malle royale.

Le rapport annuel montre que le nombre de passagers de Liverpool à Boston par ces paquebots s'est monté à près 1,100, et celui des passagers de Boston à Liverpool a dépassé 700 ; ce qui à \$175 et \$125 fait la somme de \$228,000 ; les recettes passagers d'Halifax et le fret doivent s'être élevées à encore \$100,000 ; et lorsqu'à ces deux sommes on aura ajouté celle de £75,000 que la compagnie reçoit du gouvernement anglais pour le service des malles, il semble qu'il devrait y avoir une assez jolie balance en faveur des propriétaires à la fin de l'année.

ISLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

—Nous avons dit qu'un jury spécial ayant rendu un verdict de culpabilité contre M. Duncan McLean, membre de l'Assemblée de cette île, poursuivi devant la cour suprême, à l'instance du lieutenant-gouverneur, pour diffamation, le prononcé de la sentence avait été remis à la session de janvier en conséquence de quelques objections à la légalité du verdict soulevées par le défendeur. Le 13 janvier, après que ces objections eurent été écartées par la cour, le procureur-général se leva et dit qu'il avait ordre de Son Excellence le lieutenant-gouverneur de déclarer que la procédure contre M. McLean n'avait point été motivée par des considérations particulières ni par un désir de vengeance ; qu'elle avait pour unique but de montrer qu'il y a une ligne de démarcation entre une discussion libre et franche des mesures du gouvernement et un abus licencieux et funeste de ce privilège inaliénable du citoyen ; que Son Excellence désirait que les discussions politiques fussent en tout temps aussi libres que le permettrait l'interprétation la plus libérale, mais toujours correcte, de la constitution libre de la colonie ; et que le défendeur ayant été convaincu, et la convenance et la légalité de la poursuite établies, Son Excellence était pleinement satisfaite, et désirait que l'affaire en restât là et qu'il ne fut point prononcé de sentence. L'honorable procureur-général déclara, en terminant, que ni alors ni à aucune époque à venir il ne requerrait la cour d'en prononcer dans cette affaire. Après qu'il fut convenu que cette déclaration serait enregistrée et que M. McLean et ses cautions seraient entièrement déchargés, M. McLean dit qu'il avait été loin de prévoir cette issue du procès, qu'il en était satisfait cependant, et qu'il ne pouvait refuser de reconnaître l'obligation qu'il avait à son Excellence pour cette conclusion de l'affaire.

Les élections pour remplir les sièges devenus vacants dans l'Assemblée par suite de sa dissolution étaient commencées. M. Francis Longworth a été réélu sans opposition à Charlotte-Town. Au second district électoral de Queen's County, le premier jour [19 janvier], l'honorab' J. S. Macdonald obtint 59 voix, et E. John Lelacheur, son concurrent, 38.

FRANCE.

—Casimir Delavigne est mort à Lyon (France) dans la nuit du 10 au 11 de ce mois, à l'hôtel de Provence, dans les bras de sa femme. Son fils, qui n'est encore que dans sa dixième année, assistait aussi aux derniers moments de son illustre père. M. Delavigne se rendait à Montpellier, où les médecins espéraient que sa santé se rétablirait. Il voyageait à petites journées. Arrivé le 9 à Lyon, il fut obligé de s'y arrêter. Le lendemain, il n'existe plus.

M. Casimir Delavigne est né au Havre en 1794.

A dix-sept ans, il se fit connaître par des poésies déjà remarquables. Il n'était pas dans sa vingtième année, qu'il avait publié avec succès un Diptychon sur la naissance du Roi de Rome, un autre sur la mort de Jacques Delille, un épisode épique sur Charles XII à la Nerva, un Poème sur la découverte de la vaccine, une épître sur les inconvénients attachés à culture des lettres.

C'est M. le comte de Saint-François, qui a administré M. Casimir-Delavigne à son lit de mort.

Le corps de M. Delavigne, renfermé dans une bière, a été placé sur le devant d'une voiture royale que S. M. avait mise à la disposition de M. C. Delavigne lorsque le poète mourant est parti de Paris ; l'intérieur est occupé par Mme. C. Delavigne, un de ses enfants et une vieille gouvernante.

—On nous écrit de l'île Bourbon, 1er septembre 1843 :

“ Des lettres de Maurice annoncent que les Anglais ont pris possession de Diago-Suarez, port magnifique de Madagascar. Ce port, formé par la nature, et un des plus beaux du monde, est situé dans un pays très fertile et en même temps fort sain. C'est le seul point qui puisse offrir un abri sûr, à nos flottes et remplacer Maurice. On ne comprend donc pas ici que le gouvernement français, malgré tous les avis, ne s'en soit pas mis en possession, ce qui était très facile, ce port étant situé dans un pays appartenant aux Séclaves, nos alliés. Les Séclaves en avaient été chassés à la vérité par les Dros, mais ils avaient le droit pour eux, et il fallait si peu de forces pour faire valoir ce droit, qu'une poignée de Séclaves a suffi pour reprendre le territoire et enfermer les Dros dans deux petits forts. Au lieu de prendre possession d'un point si important et offrant tant d'avantage, le gouvernement